



JUGEMENT CONSTATANT L'ETAT DE LA PROCEDURE

Liquidation judiciaire

SARL A.R.E.S
13b Rue De Cantugéan
33640 Beautiran

REÇU LE 18 AVR. 2023

Liquidateur : SCP SILVESTRI-BAUJET

Greffé n°2021J00058
Rôle n° 2021L00700

L'affaire a été entendue en audience publique le 14 Mars 2023 par Alain ABADI, juge chargé d'instruire l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du code de procédure civile, qui a fait rapport au Tribunal dans son délibéré.

Le TRIBUNAL DE COMMERCE DE BORDEAUX a rendu le jugement suivant auquel ont participé :

Alain ABADI, juge remplissant les fonctions de Président de Chambre
Jean-Claude CARAVACA, Erick PICQUENOT, juges
Assistés de Julie GASCHARD Greffier assermenté,

Vu les articles L 643-9 et R 643-17 du Code de Commerce ; vu le rapport du liquidateur,

Le Tribunal de céans a prononcé la liquidation judiciaire de la société A.R.E.S SARL et fixé à deux ans le délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire,

Le débiteur a été dûment convoqué par acte extra judiciaire pour l'audience du 14 Mars 2023 ;

La société A.R.E.S SARL ne s'est pas présentée ;

Le liquidateur indique que les opérations de liquidation judiciaire ne sont pas clôturées en raison d'un contentieux en cours (action engagée en responsabilité par un créancier) ; et estime qu'un délai supplémentaire est nécessaire,

PAR CES MOTIFS

LE TRIBUNAL :

Vu le rapport de Monsieur le juge commissaire,

Après avoir entendu le liquidateur en son rapport,

Constata que les opérations de la liquidation judiciaire de la société A.R.E.S SARL ne sont pas clôturées,

En application des dispositions de l'article L 643-9 du Code du Commerce fixe à deux ans le nouveau délai dans lequel le Tribunal devra examiner la clôture de la liquidation judiciaire et renvoie l'affaire à l'audience de clôture du 11 Mars 2025,

Fait et prononcé en audience publique du Tribunal de Commerce de BORDEAUX, Palais de la Bourse, le 21 Mars 2023.